



PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 21 mars 2017

Collège Développement économique et emploi
Mairie d'Épinay-sous-Sénart – 8, rue Sainte-Geneviève – 91860 EPINAY-SOUS-SÉNART
(Salle F. Roy)

Présents :

Brinda ALBOU (représentante ville de Crosne) - Didier ALLANOS (SUEZ) - Abdelkarim BELHORA (représentant ville de Crosne) - Thomas CECINI (CMA de l'Essonne) - Philippe CHORON (représentant ville d'Épinay-sous-Sénart) - Jean-Luc COLLIN (Mission Locale de Crosne) - Nathalie DELAUNAY (APF91) - Cécile DELBECQ (Conseil Départemental de l'Essonne) - Philippe DERON (Pôle emploi) - Marie-Odile LEFORT (CCI de l'Essonne) - Yannick LE MEUR (représentant ville de Montgeron) - Pierre MANGIN (DALKIA) - Jean-Claude PRIEUR (APF91) - Pascal ROBERT (Club d'Entreprises) - Isabelle SEQUALINO (association de commerçants ville d'Yerres) - Claude TOINÉ (LECLERC Montgeron).

Absents excusés :

Stéphane BROU (Crédit Agricole Titres) - Jean-Henri COUEDEL (CFDT91) - Julien DUFAYET (Dalkia) - Vincent GRIMONT (représentant ville d'Épinay-sous-Sénart) - Michèle GUTTIN (représentante ville d'Yerres) - Christian HUSSON (représentant ville d'Yerres) - Philippe LEDOUX (NEXANS) – Alexandre RODRIGUEZ-MEKKI (Lycée Louis Armand, Yerres).

Administration - Présents :

Antoine VALTON – Cédric MAHEU – Nathalie NICOLLE – Candice MAURY – Géraud GOURY.

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement.

1. Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège

Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire.

A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017.

De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation.

A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation.

Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires.

Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps.

Le collège désigne en qualité de rapporteur **Monsieur Abdelkarim BELHORA**.

2. Création d'un centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers de l'environnement et des métiers d'art, le cas échéant sur des terrains du Museum de Brunoy.

La première question qui se pose est de savoir de quels métiers de l'environnement il est question et plusieurs échanges font ressortir qu'il est important de préciser ce que la communauté d'Agglomération désigne par cette préconisation.

Jean-Luc COLLIN de la Mission Locale, précise notamment que le CFA Bougainville Paris-Sud de Brie-Comte-Robert dispense différentes formations allant du CAP au BTSA, en passant par des programmes d'accès à la qualification et les Certificats de Spécialisation.

L'intégralité des différents niveaux de formation n'est pas représentée dans toutes les filières, qui sont :

- Aménagement Paysagiste,
- Gestion et soins des arbres,
- Agriculture,
- Education Canine et Féline.

Didier ALLANOS de Suez Environnement précise que les interventions de l'entreprise concernent trois domaines principaux :

- L'aménagement des territoires,
- La gestion de l'eau,
- Le recyclage et la valorisation des déchets,

SUEZ a mis en place des partenariats avec la Faculté des Métiers de l'Essonne, présente sur les villes d'Evry, de Bondoufle et de Massy. Il serait tout à fait envisageable qu'un partenariat du même genre soit mis en place avec l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et **Didier ALLANOS** se propose d'y revenir dans une communication ultérieure, mais se dit très favorable à l'idée d'un CFA pour les métiers de l'eau et de l'environnement.

Il est rappelé que le territoire Val d'Yerres Val de Seine est un poumon vert situé à proximité immédiate de la zone dense.

L'assemblée suggère de se rapprocher du SyAGE et du SIVOM afin d'identifier leurs besoins en termes de formations diplômantes pouvant être intégrées dans tel centre de formation et de créer un partenariat.

Pour la création d'un CFA des métiers d'Art, là aussi la question se pose de savoir à quels métiers l'agglomération songe, et pourquoi. La **CMAE** rappelle que l'idée est ancienne et que la structure pourrait être financée par les Consulaires.

Géraud GOURY estime que cette idée émane très certainement de l'histoire même du territoire et de la richesse artistique que le caractérise.

Les métiers de l'art pourraient être l'un des marqueurs identitaires forts du Val d'Yerres Val de Seine.

Que ce soit dans les domaines des métiers de l'environnement ou des métiers d'art, **Philippe DERON** estime qu'il serait important de cibler les métiers et les besoins, ce qui est confirmé par **Abdelkarim BELHORA** et **Thomas CECINI**, qui pensent qu'une étude sur les métiers porteurs et en devenir est incontournable afin d'identifier les formations à proposer en apprentissage ou en formule plus classique, sachant que le Lycée Saint-Pierre de Brunoy possède déjà un CFA dans les métiers de l'hôtellerie / restauration et de l'action commerciale.

Marie-Odile LEFORT précise que, si les métiers sont bien définis et les formations adaptées, ce projet retiendrait des jeunes sur le territoire et contribuerait à son attractivité.

Isabelle SEQUALINO pense qu'il serait bon de lister les métiers de l'environnement.

La **Mission locale** souligne aussi l'existence des métiers liés à la collecte, au tri et au traitement / valorisation des déchets.

Yannick LE MEUR, représentant de la ville de Montgeron, se fait l'interprète de certains participants qui pensent qu'un CFA dans les métiers d'art ne semble pas très pertinent.

La question est également posée de savoir pourquoi les terrains du Muséum d'Histoire Naturelle de Brunoy sont pressentis comme lieu d'implantation.

Ce lieu a été suggéré le 24 février par Laurent BÉTEILLE, ancien maire de Brunoy, en raison de sa situation, de la superficie des terrains et de leur disponibilité.

3. Développement d'une ingénierie foncière ambitieuse pour la valorisation économique de la Plaine Haute à Crosne, sur le front de la RN6 à Brunoy, aux abords des gares RER

Pour la bonne compréhension de tous, il est précisé que, pour la Communauté d'agglomération, le terme d'ingénierie est à prendre dans le sens du renforcement des liens et de la rationalisation des méthodes de travail entre les communes et la Communauté d'agglomération sur des sujets ou thèmes donnés.

Quant au développement d'une ingénierie foncière ambitieuse pour la valorisation économique, l'objectif est de savoir comment et sous quels axes il faudrait développer les différentes zones identifiées pour une meilleure valorisation économique.

En ce qui concerne la zone d'activité de la Plaine-Haute à Crosne, il est suggéré d'envisager sa modernisation et sa spécialisation.

Il est précisé qu'il reste du foncier disponible sur cette zone.

Il est fait état du vieillissement du centre commercial Auchan à Montgeron. Une modernisation de l'intégralité du centre et des axes routiers qui y mènent améliorerait son attractivité et donc sa fréquentation. Il en est de même pour le centre commercial Val d'Yerres 2 à Boussy / Quincy. Il faut également tenir compte des trois grands centres commerciaux qui entourent notre agglomération et qui drainent une population captive :

- Carré-Sénart à Lieusaint,
- L'Agora à Evry,
- Créteil-Soleil à Créteil.

Les commerçants de proximité constatent de plus en plus de vacance de fonds de commerce sans repreneur et la difficulté croissante à en attirer de nouveaux.

Isabelle SEQUALINO fait part de la nécessité de revitaliser le commerce de proximité et l'assemblée ne comprend pas pourquoi le service développement économique de la Communauté d'agglomération n'est pas missionné pour intervenir en ce domaine.

Il est précisé que le commerce de proximité est une compétence communale mais que la Communauté d'agglomération a mis en place un fichier « Bourse aux locaux » partagé avec les villes afin d'y recenser les locaux disponibles. Ce fichier doit être alimenté par les villes elles-mêmes qui sont les seules à connaître les disponibilités en la matière sur leur territoire. Toutefois, les villes se mobilisent inégalement pour le faire vivre.

Yannick LE MEUR s'interroge sur la pertinence de créer une vraie zone commerciale au niveau d'Auchan/Maurice Garin, à l'instar de Créteil Soleil/Carré Sénart/Evry 2, afin de limiter la migration des clients de la CAVYVS vers ces zones et de créer des emplois sur l'Agglomération, même si cela n'a pas du tout été partagé par les représentants des commerçants du collège.

Thomas CECINI s'interroge sur le secteur de l'artisanat sur le territoire.

Connaît-on :

- Leur nombre ?
- Leur situation ?
- Leurs besoins ?

Afin de répondre à ces questions, il invite la Communauté d'agglomération à renforcer ses liens avec les Chambres Consulaires : CMAE et Chambre de Commerce et d'Industrie.

Marie-Odile LEFORT, élue à la CCI Essonne, abonde.

Comme les commerçants, les artisans ont eux aussi besoin de locaux pour leur activité et leur développement.

La valorisation économique du front de la RN 6 à Brunoy n'entraîne pas d'intervention particulière.

Toutefois, **Cécile DELBECQ**, du Conseil Départemental de l'Essonne, informe que la portion de la RN6 allant de la sortie de Villeneuve-Saint Georges à l'entrée dans Brunoy est l'un des enjeux routiers sur lequel travaille le Département.

Elle précise également que les abords des gares de Montgeron, Yerres, Brunoy, Boussy/Quincy et Vigneux-Sur-Seine constituent, pour le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), un enjeu de densification.

4. Transfert des Zones d'Activité Economique dans l'intérêt communautaire (ZAE Maurice Garin, Val d'Oly, Bac d'Ablon à Montgeron, de la Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine...)

Actuellement les Zones d'Activité Economique sont de compétence communale et donc à la charge des villes.

En revanche, les recettes inhérentes aux Zones d'Activité Economique (la taxe foncière des entreprises - CFE), sont encaissées par la Communauté d'agglomération, d'où un certain déséquilibre.

La question d'un transfert est donc posée.

Il est à noter que la quasi-totalité des zones d'activité du territoire sont particulièrement mal desservies par les transports, ce qui ne permet pas aux salariés de se rendre aisément sur leur lieu de travail et entraîne une désertification progressive, comme le souligne **Nathalie DELAUNAY** de l'association APF91.

Il est fait part de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à créer des structures d'appui aux entreprises en Zone d'Activité (offre en locaux, pépinière, incubateur, couveuse,...) compte tenu du nombre de créateurs d'entreprises qui ne peuvent intégrer la pépinière actuelle faute de lieux de stockage. La Zone d'Activité d'Epinay-sous-Sénart pourrait ainsi compléter l'offre.

Yannick LE MEUR rappelle qu'environ 50 % des entreprises ne dépassent pas trois ans d'existence et pose la question de savoir comment accompagner ces entrepreneurs.

5. Développement d'une politique d'ensemble « Vivre et travailler chez soi »

Tout d'abord, il est utile de préciser sur ce qu'entend la Communauté d'agglomération par l'expression « Vivre et travailler chez soi ».

Il y a d'une part le travail à son domicile, ce qui est souvent le cas pour les auto-entrepreneurs ou les créateurs d'entreprise. **Thomas CECINI** précise que ces personnes sont bien souvent isolées et qu'une aide identique à celle apportée par la pépinière d'entreprises leur serait fort utile.

Même si le télétravail tend à se développer, plus rares sont les personnes effectivement détachées de leur entreprise. Par ailleurs, il convient de faciliter une connexion sécurisée, plus aisée à prodiguer aux abords des gares.

D'autre part, l'expression concerne également la personne qui travaille à proximité de son domicile, en restant sur le même territoire. Les trajets sont dans ce cas limités et favorisent la qualité de vie.

Sur ce point, les principales remarques portent sur le fait que les créateurs d'entreprise travaillant à leur domicile ne peuvent bénéficier du suivi et des conseils apportés par un environnement porteur, comme celui offert par la pépinière. Il serait intéressant de trouver un moyen de leur apporter aide et assistance.

Comme le préconisent **Thomas CECINI** et **Marie-Odile LEFORT**, le resserrement des liens avec la CMAE et la CCI permettrait l'émergence de solutions nouvelles.

6. Création d'un portail internet unique regroupant l'ensemble des offres d'emploi issues du territoire

Nathalie NICOLLE, responsable du service emploi au sein de la Communauté d'agglomération explique le projet de création d'un portail Internet unique et précise l'avancement de la Communauté d'agglomération dans cette démarche. Elle rappelle également la présence de six antennes emploi et mission locale sur le territoire, destinées à recevoir exclusivement des candidats locaux et à relayer les offres du territoire.

Compte tenu du nombre d'outils déjà à la disposition des demandeurs d'emploi, il est demandé un complément d'explications sur son sens.

L'assemblée, composée entre autres de plusieurs Chefs d'entreprises, souhaiterait y être associée à la création du portail et y voir figurer toutes les catégories de demandeurs.

Nathalie NICOLLE confirme que le portail est envisagé de cette façon.

Jean-Luc COLLIN de la Mission Locale, demande à ce qu'un accompagnement des jeunes soit fait, afin de permettre à ces derniers de mieux s'intégrer au monde du travail.

Philippe DERON de Pôle Emploi, attire l'attention sur le fait que Pôle Emploi est le plus important site d'offres d'emploi national. Il reprend les offres de tous les grands sites connus tels que Monster et Keljob, etc.

Il souhaiterait que les agents du Service Emploi travaillent avec Pôle Emploi sur la gestion et le suivi des offres afin de créer une interaction et mise en commun de moyens et d'actions au bénéfice des demandeurs.

Pascal ROBERT, Président du Club d'Entreprises « Entreprendre entre Yerres et Seine », et **Marie-Odile LEFORT** demandent de participer au projet afin que les besoins et les attentes des entreprises du territoire soient pleinement pris en compte.

Par courriel en date du 22 mars, **Philippe DERON** a tenu à apporter des précisions complémentaires à son intervention sur plusieurs points. Son message est joint en annexe.

7. Incitation accrue à l'implantation d'activités nouvelles employeuses de main d'œuvre, activités de pointe, télétravail, espaces de travail partagés, par une stratégie systématique et des actions ciblées, en misant sur l'attractivité spécifique du territoire (environnement, cadre de vie, établissement de santé....)

Les échanges se déportent sur la problématique de l'emploi associatif.

Patrick MOLLET prend l'exemple de son club sportif qui emploie 11 personnes à plein temps et pose la question de savoir comment se faire aider.

Les services administratifs notamment ne pourraient-ils pas être mutualisés entre plusieurs clubs, ce qui permettrait des créations d'emplois et la pérennisation des associations sportives indispensables au territoire tout en diminuant les charges de structure ?

Par exemple, il suggère l'idée de constituer des clubs plus « musclés » en termes sportifs pour attirer plus de jeunes actifs et, pourquoi pas, celle de créer des emplois-tremplins ?

Enfin il est suggéré que des clauses de soutien au tissu local associatif soient inscrites dans les marchés publics passés par les collectivités du territoire (par exemple pour le secteur de la natation).

Nathalie DELAUNAY propose d'élargir cette idée à l'ensemble des associations en créant un pôle de soutien au tissu associatif, voire une Maison des associations.

Pascal ROBERT souhaite que les communes-membres de la Communauté d'agglomération assurent une meilleure diffusion de l'information économique auprès du public, via par exemple la mise à disposition d'une page de leur magazine mensuel.

Yannick LE MEUR s'interroge sur la possibilité de créer une meilleure synergie avec le pôle emploi local et notamment de sensibiliser ce dernier sur l'emploi des cadres.

La réunion se termine à 21h10.

1. Création d'un centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers de l'environnement et des métiers d'art, le cas échéant sur des terrains du Museum de Brunoy.

- Identifier de façon précise la nature et les métiers envisagés, en fonction aussi de l'offre disponible dans les environs de la CAVYVS.
- Créer à cette fin, un partenariat avec Suez, le SyAGE, le SIVOM pour ce qui concerne les métiers de l'environnement.
- Pour ce qui concerne les métiers d'art, préciser également les objectifs.
- Arbitrer l'hypothèse d'un CFA ou la possibilité d'autres types d'établissements de formation.

2. Développement d'une ingénierie foncière ambitieuse pour la valorisation économique de la Plaine Haute à Crosne, sur le front de la RN6 à Brunoy, aux abords des gares RER

- S'assurer des projets du Conseil Départemental de l'Essonne et des possibilités éventuelles d'appui à l'ingénierie en matière de développement économique, notamment pour ce qui concerne la RN6.
- Approfondir la réflexion en fonction des problématiques communales et des éventuelles ambitions communautaires.
- S'appuyer pour ce faire sur des partenariats à développer (CMA - CCI - Conseil Départemental de l'Essonne).

3. Transfert des Zones d'Activités Economique dans l'intérêt communautaire (ZAE Mauric, Val d'Oly, Bac d'Ablon à Montgeron)

- Favoriser le transfert des ZAE à la Communauté d'agglomération.
- Améliorer les dessertes et les infrastructures de transports y conduisant.
- Assurer une meilleure vitalité des ZA en les adossant par exemple au développement d'activités de type « pépinière d'entreprises ».
- Définir une stratégie d'ensemble des zones d'activité et une politique économique pour attirer les entreprises.
- Attribuer à la Communauté d'Agglomération la prise en charge du développement des commerces de proximité qui doivent être intégrés dans le projet de territoire, les défis d'un développement à taille humaine devant incorporer ces commerces.

4. Développement d'une politique d'ensemble « Vivre et travailler chez soi »

- Bien identifier les demandes et les besoins.
- Mieux définir les objectifs et les moyens de les atteindre.

5. Création d'un portail internet unique regroupant l'ensemble des offres d'emploi issues du territoire

- Impliquer les entreprises recrutant sur le territoire tant dans la définition du projet que dans son suivi.